



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.502/18



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

24 mai 2021
Original : Anglais
Français

Quinzième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Vidéoconférence, 23-25 juin 2021

Point 9 de l'ordre du jour : Projet de Programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2022-2023

Projet de Programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2022-2023

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2021 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (UNEP/MAP)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@spa-rac.org

Introduction narrative au projet de programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC

1. Le projet de Programme de travail (PdT) pour la période biennale 2022-2023 du SPA/RAC (ci-après dénommé projet de PdT 2022-2023 du SPA/RAC) a été préparé en suivant les éléments directeurs inclus dans le document de planification et de programmation pour la préparation du PdT 2022-2023 fourni par le Secrétariat. Puisqu'il s'agit de la première période biennale du prochain cycle de la SMT (2022-2027), qui est toujours en cours d'élaboration, le projet de PdT 2022-2023 du SPA/RAC utilise tous les principaux éléments inclus dans le projet actuel de la nouvelle SMT, y compris les priorités, les objectifs et les résultats stratégiques les plus importants.
2. Lors de l'élaboration du projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC, une attention particulière a été accordée à la contribution de ses résultats escomptés pour la réalisation des programmes et des résultats attendus de la SMT. Un accent particulier a été mis sur les résultats qui nécessitent une durée plus longue, notamment ceux dont l'extension est prévue sur l'ensemble du cycle de six ans de la SMT, ainsi que ceux qui sont directement liés aux activités en cours de la période biennale actuelle ou à leur poursuite.
3. Les activités proposées dans le cadre du projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC visent à aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à mettre en œuvre le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique (ASP/DB), en particulier en protégeant, préservant et gérant, de manière durable et écologiquement rationnelle, les zones présentant une valeur naturelle ou culturelle particulière, notamment par la création d'aires spécialement protégées et en protégeant, préservant et gérant les espèces de faune et de flore menacées ou en danger, ainsi que leurs habitats, conformément au mandat du SPA/RAC.
4. Le projet de PdT 2022-2023 du SPA/RAC a été élaboré en tenant compte des priorités définies dans le PASBIO post-2020, la Stratégie régionale post-2020 pour les aires marines protégées (AMP) et les autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ) en Méditerranée, tous deux en cours d'élaboration, ainsi que les Plans d'action régionaux et la Stratégie sur les espèces menacées et en danger et les habitats clés. Ses produits visent à contribuer, sur la base du budget disponible (FFM et fonds mobilisés en externe), à la mise en œuvre des Instruments et Décisions suivants pris par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone : le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB) ; la Décision IG.17/12 de la COP 15 : Procédure de révision des aires incluses dans la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) ; la Décision IG.22 /7 de la COP 19 : Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et critères d'évaluation connexes (IMAP) (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) ; la Décision IG.23/6 de la COP 20 : Rapport 2017 sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR) (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) ; et la Décision IG.24 /4 de la COP 21 : Études d'évaluation, et plus particulièrement son Annexe V sur la feuille de route et l'évaluation des besoins pour le rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée de 2023, la Décision IG.24/6 : Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne ; la Décision IG.24/7 : Stratégies et plans d'action au titre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, y compris le PASBIO ; la Stratégie sur le phoque moine et les plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; la classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne, et la Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée et la Décision IG.24/14 de la COP 21 : Programme de travail et budget (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019).
5. Le projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC tient également compte des cadres et processus mondiaux et régionaux pertinents, actuels et émergents, notamment les ODD 14.2, 14.4, 14.5, 12.2, 15.5, 15.8, 15.9, 15. a ; la Convention des Nations unies sur la Diversité biologique et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la CCNUCC et l'Accord de Paris, la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), le cadre contraignant mondial en cours d'élaboration sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ), etc.

6. Le projet de PdT 2022-2023 du SPA/RAC est élaboré principalement dans le cadre de cinq programmes de la SMT, à savoir "Vers des écosystèmes sains et une biodiversité renforcée en Méditerranée", "Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique", "Gouvernance", "Ensemble pour une vision partagée de la mer et du littoral méditerranéens" et "Vers un plaidoyer, une sensibilisation, une éducation et une communication plus forts en faveur de la mer et du littoral méditerranéens". Une attention particulière sera accordée à la collaboration avec les autres Composantes du PAM.

I. Programme de la SMT "Vers des écosystèmes sains et une biodiversité renforcée en Méditerranée"

7. Le principal objectif du projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC dans le cadre de ce programme, consiste à appuyer les Parties contractantes dans leurs efforts visant à améliorer la résilience des écosystèmes, par la restauration de ceux qui ont le meilleur potentiel de régénération ; de les aider à créer, étendre et gérer efficacement un réseau méditerranéen complet, cohérent et efficace d'AMP et d'AMCEZ ; d'améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats clés en danger et menacés en Méditerranée ; et de minimiser l'introduction d'espèces non indigènes et de contrôler leurs voies d'introduction. Plus spécifiquement, le projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC envisage d'aider les Parties contractantes à mettre en œuvre des mesures nationales pour restaurer les habitats marins et côtiers les plus résilients, afin de permettre des restaurations réussies au cours de la Décennie pour la restauration des écosystèmes et d'acquérir de l'expérience pour des restaurations plus difficiles à l'avenir, y compris par l'élaboration d'outils et de lignes directrices, des formations spécifiques et, dans la mesure du possible, des actions de terrain des pays, par le biais de :

- l'élaboration ou de la mise à jour de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour le développement des réseaux d'AMP et d'AMCEZ, sur la base des orientations et des priorités du PASBIO post-2020, de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMP et les AMCEZ, du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB et d'autres objectifs et cibles mondiaux pertinents.
- l'extension de leurs réseaux d'AMP/aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), d'aires marines particulièrement sensibles (AMPS) et d'AMCEZ, en étendant les zones existantes, en en déclarant de nouvelles, y compris dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (ABNJ), en désignant des zones hautement protégées et en appliquant des mesures de gestion efficaces pour leur conservation à long terme. Un appui spécifique sera apporté en termes de renforcement de la gestion efficace des ASPIM par le biais des programmes de jumelage des ASPIM. Les activités de mise en application seront guidées et soutenues par des outils techniques, des normes, des critères, des lignes directrices, adaptés à l'échelle régionale ou sous-régionale, selon les besoins et la pertinence.
- la garantie de connaissances continues et de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats marins et côtiers couverts par les Plans d'action régionaux ou par les Annexes II et III du Protocole ASP/DB, conformément aux exigences de l'IMAP, ainsi que du partage des données, des programmes de renforcement des capacités (symposiums, ateliers et sessions de formation thématiques régionales, sous-régionales et nationales), de la mise à jour des plans d'action/stratégies régionaux et de l'élaboration de plans d'action/stratégies sous-régionaux et nationaux, mais également de l'amélioration des mesures visant à atténuer l'impact et l'interaction avec les activités humaines côtières et marines et à favoriser leur adoption par les Parties contractantes.
- l'actualisation et de la mise en œuvre du Plan d'action régional relatif aux introductions d'espèces et aux espèces non indigènes (ENI) en Méditerranée, en élaborant des outils et des lignes directrices et en l'adaptant aux contextes sous-régionaux et nationaux, afin d'améliorer les connaissances et les capacités, en particulier par la surveillance et l'évaluation du BEE des ENI, conformément aux exigences de l'IMAP et de faciliter le partage des données et les activités de renforcement des capacités.

II. Programme "Gouvernance" de la SMT

8. Le projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC, dans le cadre de ce programme, vise essentiellement à contribuer à la mise en œuvre et à l'application effectives par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des politiques du PAM, de la SMDD et des Programmes de mesures réalisés à l'échelle régionale et nationale ; à assurer la cohérence des politiques et la complémentarité des travaux pertinents aux plans mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système du PAM-Convention de Barcelone ; à renforcer les partenariats et l'engagement multipartite, notamment avec le secteur privé, les organisations de la société civile et l'interface science-politique ; et à mettre en œuvre des approches coordonnées pour renforcer les capacités des institutions publiques à appliquer la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Plus précisément, le projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC prévoit d'aider les Parties contractantes par les moyens suivants :

- L'organisation de la réunion des Points focaux ASP/DB et des réunions des Correspondants nationaux du PASBIO.
- L'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) en accord avec le PASBIO post-2020.
- Des échanges de travail bilatéraux avec les institutions mondiales pertinentes pour la mise en œuvre des actions du PASBIO post-2020 liées à leurs prérogatives.
- Des réunions virtuelles du comité consultatif du PASBIO.
- La promotion du titre de "Partenaire" auprès des Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées et en danger et des habitats marins clés : "Partenaires des Plans d'action régionaux".
- L'élaboration de propositions de financement afin d'appuyer les institutions des Parties dans la mise en œuvre initiale du PASBIO post-2020.

III. Programme "Ensemble pour une vision partagée de la mer et du littoral méditerranéens" de la SMT

9. L'objectif principal du projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC, dans le cadre de ce programme, consiste à appuyer et faciliter l'observation de l'environnement et du développement ainsi que la surveillance de l'IMAP, afin de fournir des données actualisées et de qualité en appui à la prise de décision par les Parties contractantes et l'évaluation du BEE et de l'IMAP fondé sur la science, des prévisions et d'autres évaluations et outils d'évaluation pour renforcer l'interface science-politique et le processus décisionnel. Plus précisément, le projet de Programme de travail 2022-2023 du CAR/ASP envisage d'aider les Parties contractantes à travers :

- L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de programme(s) de surveillance national/sous-régional(aux) en accord avec le groupe Biodiversité de l'IMAP et en rapportant les résultats par le biais du système d'information de l'IMAP en accord avec la Décision de la feuille de route du MED QSR 2023.
- L'entretien des bases de données sur la biodiversité, le cas échéant, en actualisant régulièrement le contenu des bases de données et en élaborant une stratégie opérationnelle pour la gestion des données sur la biodiversité marine conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM.
- L'élaboration des critères de suivi et d'évaluation ainsi que les processus d'établissement de rapports aux plans national, sous-régional et régional pour les Indicateurs communs (IC) de l'IMAP sur la biodiversité.

IV. Programme "Vers un renforcement du plaidoyer, de la sensibilisation, de l'éducation et de la communication en faveur de la mer et du littoral méditerranéens" de la SMT

10. Le projet de PdT 2022-2023 du SPA/RAC, dans le cadre de ce programme, vise essentiellement à contribuer à informer correctement les Parties prenantes et les décideurs sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens et de leur faire prendre conscience des questions

environnementales prioritaires, de sensibiliser et d'informer les citoyens et le grand public par le biais de campagnes de science citoyenne et numériques et de contribuer à une transformation numérique en utilisant les technologies numériques pour améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM. Plus précisément, le projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC envisage d'aider les Parties contractantes en :

- Développant du matériel de communication et des événements pour améliorer les connaissances sur l'action du SPA/RAC en collaboration avec les Parties contractantes.
- Cocréant et mettant en œuvre avec les OSC des programmes d'éducation et de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité au sein des ASPIM.
- Célébrant la Journée des ASPIM et en délivrant des certificats aux ASPIM.
- Elaborant une stratégie pour incorporer le Protocole ASP/DB et ses stratégies et outils pertinents dans les programmes universitaires appropriés des pays méditerranéens et initier sa mise en œuvre.
- Renforçant la mise en réseau des ASPIM et en améliorant la visibilité de la liste des ASPIM par le biais de la plateforme collaborative des ASPIM.

11. Le projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC s'appuie sur les approches de gestion axée sur les résultats (GAR) qui ont déjà été suivies dans les cycles de Programme de travail précédents, ainsi que sur l'élément d'intégration et vise à les renforcer.

12. Les enseignements tirés des précédents exercices biennaux ont également été pris en considération, notamment en ce qui concerne la faisabilité des livrables prévus, la flexibilité de mise en œuvre à prendre en compte lors de la programmation, le nombre et la taille des actions prévues et la manière de consolider les activités de nature similaire.

13. En vue d'appuyer la mise en œuvre du PdT 2022-2023, le SPA/RAC, en collaboration avec l'Unité de coordination du PAM ou avec ses propres moyens, a obtenu (ou prévoit d'obtenir) environ 2.230.000 €, en plus des fonds du Fonds Fiduciaire Méditerranéen (FFM).

14. Le projet de Programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC se compose des éléments suivants : Les programmes et les résultats de la SMT 2022-2027 dans le cadre desquels le PdT est élaboré. Sous chaque résultat, sont présentés, respectivement, les activités principales, les moyens de mise en œuvre et les livrables escomptés qui seraient produits, ainsi que la Composante principale (c'est-à-dire le SPA/RAC), les autres composantes qui devraient contribuer à l'activité et les partenaires qui seraient impliqués pour atteindre les résultats attendus. Sont également indiqués dans les tableaux pour chaque activité principale, les références aux ODD auxquels elle est liée. Une idée est également donnée sur le fait que seul le budget du FFM et/ou des ressources externes sont prévus pour les activités suggérées et les résultats attendus.

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes sains et une biodiversité renforcée en Méditerranée						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables escomptés	Composante principale	Autre(s) composan-te(s)	Partenaires	Cibles des ODD	FFM/Ressources extérieures/les deux
Résultat 2.1. Amélioration de la résilience des écosystèmes par la restauration de ceux qui présentent le meilleur potentiel de régénération						
2.1.1. Promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en Méditerranée : identifier les actions innovantes, capitaliser et promouvoir la reproduction (Expertise interne, conseils, projets pilotes, atelier régional, événements parallèles)	a) Actions prioritaires pour contribuer à la mise en œuvre de la décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes identifiés, notamment par l'atténuation de l'interaction entre la pêche, le bruit sous-marin et les déchets marins.	SPA/RAC / Unité de coordination	TOUTES les Composantes du PAM	FAO CGPM, ACCOBAMS, CDB, UICN MedPAN, Partenaires associés du RAP	14.2; 14.a; 13.1; 13.2	FFM, projet financé par QUIETSEA de l'UE/projet MAVA Déprédation
	b) Intégration et rationalisation de la restauration des écosystèmes dans les mesures/plans d'action/stratégies régionaux du PAM.					
	c) Partage des bonnes pratiques, des mesures et des enseignements tirés de la restauration de la biodiversité, en assurant l'optimisation des puits de carbone et l'amortissement de la résilience face aux extrêmes climatiques.	SPA/RAC	Plan Bleu	MedECC, CCNUCC, UICN		FFM + fonds externes à identifier

	d) Rédaction et diffusion d'un compte-rendu contenant une compilation des bonnes pratiques et mesures mises en œuvre dans les écosystèmes méditerranéens ou qui leur sont applicables.					
Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet et cohérent d'AMP et d'AMCEZ bien gérées est en place, étendu, efficace et durable						
2.2.1. Améliorer la désignation et la connectivité des différentes mesures de conservation par zone, y compris dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. (expertise interne, conseils)	a) Cartographie des AMP/ASPIM existantes et des autres AMCEZ (AMPS, ZIEB, FRA, etc.) en Méditerranée.	SPA/RAC, UC	REMPEC, PAP/RAC, Plan Bleu	FAO-CGPM, ACCOBAMS, COI-UNESCO, IUCN, AGEM, MedPAN	14.2; 14.5	Les deux (y compris l'appui d'IMELS)
	b) Évaluation des objectifs et des complémentarités des différentes mesures de conservation par zone.					
	c) Élaboration de recommandations pour de nouvelles désignations et mesures visant à améliorer la connectivité et l'efficacité, y compris dans les zones situées hors des limites de la juridiction nationale.					
	d) Élaboration de lignes directrices sur l'identification des AMCEZ dans le milieu marin et côtier méditerranéen.					
2.2.2. Concevoir et mettre en œuvre des mesures nationales pour renforcer les aires marines protégées (AMP) dans la région (expertise interne, conseils,	a) Stratégies/priorités nationales post-2020 pour les AMP (au moins pour deux PC : les côtes (i) méditerranéenne égyptienne et (ii) libyenne.	SPA/RAC, Parties contractantes respectives	UC et autres Composantes, le cas échéant	Autorités nationales compétentes, partenaires régionaux compétents, AGEM	14.2; 14.5; 14.a; 14.c	2.2.1.(a) (i) EXT : Projet IMAP-MPA financé par l'UE2.2.1. (a) (ii) EXT : Projet MedProgramme Child 3.12.2.1.(b) FFM financé par le FEM ; EXT : Projet MedProgramme Child 3.1 financé par le FEM ; EXT :
	b) Renforcement des capacités nationales et institutionnelles par (i) des cours de formation sur l'amélioration de la gestion et de la durabilité des AMP					

<p>formations/ateliers nationaux, appui financier aux pays)</p>	<p>méditerranéennes, y compris le renforcement des mécanismes financiers, ainsi que (ii) l'élaboration d'une législation nationale pour les AMP (Libye).</p> <p>c) Les Parties contractantes mettent en œuvre leurs stratégies et priorités nationales pour les AMP.</p> <p>(d) 6 plans de gestion élaborés pour la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), la réserve naturelle de la côte de Tyr/ASPIM (Liban), la future AMP du golfe de Syrte (Libye), le PN d'Al Hoceima (Maroc), l'AMCP de Kuriat (Tunisie), la protection et la mise en valeur riveraine (SPEA) de Foça (Turquie), et</p> <p>(e) 3 business plans élaborés pour la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), la réserve naturelle de la côte de Tyr/ASPIM (Liban) et la future AMP du golfe de Syrte (Libye).</p>					<p>Non garanti : Projet ENSERES CE-IEV CTF MED : en cours d'examen 2.2.1.(f) (i) EXT : Projet NTZ/AMP financé par MAVVA + projet IMAP-MPA financé par l'UE 2.2.1.(f) (ii) EXT : Projet IMAP-MPA financé par l'UE</p>
<p>2.2.3. Assurer une gestion et une évaluation efficaces des ASPIM</p> <p>(Expertise interne, conseils, visites sur le terrain, visites d'échange,</p>	<p>(a) Le statut de gestion de l'ASPIM est maintenu sous surveillance : Révisions périodiques ordinaires des ASPIM entrepris (2022 : parc marin national de Karaburun Sazan (Albanie) ; 2023 : Réserve marine du Banc des Kabyles (Algérie), îles Habibas (Algérie), parc national des Calanques (France) et aire marine protégée de Portofino (Italie).</p>	<p>SPA/RAC</p>	<p>UC et autres Composantes, le cas échéant</p>	<p>Gestionnaires des ASPIM, points focaux des ASP/DB, OSC et secteur privé, CDB, CGPM., IUCN, WWF, MedPAN,</p>	<p>14.2; 14.5; 14.a</p>	<p>2.2.2.(a) FFM 2.2.2. (b) FFM / EXT (CE, IEV CTF MED, projet ENSERES : en cours de révision) 2.2.2.(c) EXT (CE, IEV CTF MED, projet ENSERES : en cours de révision) ; 2.2.2.(d) Projet NTZ/AMP</p>

coordination des formations nationales/locales, protocoles d'accord avec les OSC)	b) Programmes de jumelage des ASPIM élaborés et mis en œuvre pour au moins 6 ASPIM (diagnostic et traitement des problèmes de gestion, conservation des habitats, impacts de la pêche, mise en œuvre de programmes de surveillance conjoints, formation pratique à moyen terme, appui et encadrement entre pairs, visites d'échange, programme de petites subventions au profit des OSC locales/petites entreprises locales.					
	c) Acteurs locaux et société civile impliqués dans la gestion des ASPIM/AMP.					
	d) Tenue à jour de la plateforme de collaboration des ASPIM, y compris l'appui à l'intervention des autres Composantes du PAM dans les ASPIM (gestion des déchets marins, action CPD, GIZC, PEM, tourisme durable, etc.).					
Résultat 2.3. Espèces en danger et menacées et habitats clés de Méditerranée dans un état de conservation favorable						
2.3.1. Mettre en œuvre des actions régionales et nationales pour stimuler la mise en œuvre des Plans d'action sur les habitats marins clés (Expertise interne, conseils, consultations	a) Organisation de symposiums sur les habitats marins clés et diffusion des travaux (7 ^{ème} Symposium méditerranéen sur la végétation marine, 4 ^{ème} Symposium méditerranéen sur la conservation du coralligène et autres bioconstructions calcaires et 3 ^{ème} Symposium méditerranéen sur les habitats obscurs) : les mises à jour scientifiques sont partagées, des tables rondes et des panels sont organisés pour faire le point sur les	SPA/RAC	UC et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du Plan d'actions correctrices (RAP), CGPM	14.2; 14.5; 14.a	FFM + MAVA NTZ/AMP pour 2022

nationales, actions pilotes, événements nationaux/régionaux et symposiums)	connaissances les plus récentes et aborder les questions émergentes relatives aux habitats marins clés.					
	b) Elaboration des premières cartes de répartition méditerranéennes des herbiers de Posidonies et des assemblages coralligènes, comme prévu dans les Plans d'action régionaux relatifs aux espèces menacées et aux habitats clés, et comme contribution au QSR Med 2023 : inventaire et collecte des données existantes sur la répartition des herbiers de Posidonies et des assemblages coralligènes élaborés ; cartes de répartition inventoriées, collectées et agrégées, consultations nationales organisées, couches de données téléchargées et mises à disposition dans la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité (PMB).	SPA/RAC	UC et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du RAP, PC, EmodNet		FFM + MAVVA NTZ/AMP pour 2022
	c) Amélioration des connaissances sur les populations semi-obscurées (par exemple, localisation, richesse spécifique, fonctionnement, typologie) grâce à des données nationales et régionales et à des travaux scientifiques sur l'inventaire et la cartographie des habitats des grottes marines dans le sud de la Méditerranée	SPA/RAC	UC et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du RAP, PC, acteurs nationaux/régionaux de la recherche/scientifiques		FFM + fonds externes à identifier

	(au moins pour un site pilote dans un pays).					
	d) Mesures de restauration prises en matière de conservation de <i>Pinna nobilis</i> en Méditerranée pour répondre à leur mortalité massive.	SPA/RAC	UC et autres Composantes, le cas échéant	Oceana, IUCN, CGPM		FFM + fonds externes à identifier
	e) Renforcement des connaissances et du suivi aux plans national/régional					
2.3.2. Mettre en œuvre efficacement la Stratégie et les Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger (Expertise interne, conseils, sensibilisation)	a) Evaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action sur les oiseaux de mer figurant à l'Annexe 2 du Protocole ASP/DB et mise à jour du Plan d'action.	SPA/RAC	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationales, ONG, Points focaux ASP/DB, Partenaires des Plans d'action ; BirdLife Europe et Asie centrale, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON, Gestionnaires de la SPEA de Foça	14.1; 14.2; 14.4; 14.5; 14.a	a) FFM
	b) Détermination de l'état d'avancement de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour le phoque moine de Méditerranée.					b) (i) FFM (ii) Projet ALLIANCE POUR LE PHOQUE MOINE (en cours de négociation)
	c) Amélioration des connaissances et mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur le phoque moine de Méditerranée.					c) FFM, Fonds externes à identifier
	d) Appui aux actions prioritaires pour la mise en œuvre complète et efficace des Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger (PA Poissons cartilagineux, PA Tortues, PA Oiseaux).					

<p>e) Identification des espèces les plus vulnérables affectées par les prises accessoires et des engins de pêche ayant le plus grand impact, sur la base de programmes de collecte de données sur les prises accessoires permettant d'identifier et de proposer des mesures d'atténuation.</p>						<p>d) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; Fonds externes à identifier</p>
<p>f) Mise en place et/ou renforcement des réseaux nationaux d'échouage.</p>						<p>e) Projet MAVA MedBycatch, projet MAVA Tortues marines - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022</p>
<p>g) Communication et matériels de politique/plaidoyer élaborés pour aider les Parties contractantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir la question des prises accidentelles et les solutions pour les atténuer - sensibiliser à l'interaction de la pêche et des autres activités humaines avec les espèces menacées et en danger et les habitats clés de la Méditerranée (prises accessoires, déprédation, déchets marins, bruit sous-marin, échouage, perte d'habitat, etc.) - Promouvoir l'état de conservation et les actions fondées sur les connaissances clés collectées sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et élasmobranches). 						<p>f) Projet MAVA MedBycatch, projet Mava species - fonds disponibles jusqu'en mai 2022</p>
<p>h) Élaboration d'une stratégie de surveillance pour limiter les activités de pêche illégale dans les habitats marins sensibles et appui aux autorités locales</p>						<p>g) Projet NTZ/AMP</p>

	pour la mise en place d'un système de gardes forestiers dans la SPEA de Foça.					
2.3.3. Mettre en œuvre des mesures de conservation et partager les bonnes pratiques relatives aux espèces menacées et en danger énumérées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB (expertise interne, conseils, formations régionales, sous-régionales et nationales, ateliers et autres événements régionaux)	a) Partage des bonnes pratiques par le biais : - d'essais de mesures d'atténuation des prises accessoires des espèces vulnérables - de rassemblements régionaux relatifs au partage des connaissances essentielles sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et élasmobranches) et leurs interactions avec la pêche, notamment dans le cadre du FishForum de la CGPM - de programmes de formation et de renforcement des capacités.	SPA/RAC	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationales, ONG, Points focaux ASP/DB, Partenaires des Plans d'action ; BirdLife Europe et Asie centrale, CGPM, ACCOBAMS, IUCN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON, Gestionnaires de la SPEA de Foça	14.1; 14.2; 14.4; 14.5; 14.a	a) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; FFM ; Fonds externes à identifier ; Projet MAVA Espèces - fonds disponibles jusqu'en mai 2022
	b) Collecte, analyse et téléchargement des données sur les prises accidentelles dans le portail de la base de données en ligne de la CGPM sur les prises accidentelles en Méditerranée par une partie contractante dans le cadre du projet MedBycatch, conformément aux plans d'action régionaux pour les espèces et les habitats vulnérables et à l'IMAP.					b - Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; fonds externes à identifier.
	c) Formations nationales de renforcement des capacités organisées aux plans sous-régional et/ou national sur les thèmes suivants : - identification des espèces vulnérables, leurs interactions avec la pêche et les outils et techniques d'atténuation des prises accessoires, y compris la collecte de données sur les prises accessoires	SPA/RAC	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationaux, ONG, Points focaux ASP/DB, Partenaires des Plans d'action ; BirdLife Europe et Asie centrale,	14.1; 14.2; 14.4; 14.5; 14. a	c) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; FFM ; fonds à identifier.

	- suivi des espèces vulnérables conformément à l'IMAP et aux plans d'action régionaux.			CGPM, ACCOBAMS, IUCN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON, gestionnaires de la SPEA de Foça		
	d) Partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés aux plans régional et/ou national pour diffuser les résultats des projets sur les espèces menacées, tels que : - le projet MedBycatch - les résultats du projet Espèces (espèces hautement mobiles).					d) e) et f) Projet MAVVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; FFM ; fonds externes requis
	e) Co-organisation de la Conférence biennale sur les cétacés pour les pays du sud de la Méditerranée.					
	f) Co-organisation du Symposium sur les poissons chondrichthyens.					
Résultat 2.4. Réduction au minimum des introductions d'espèces non indigènes et maîtrise des voies d'introduction						
2.4.1. Actualiser et mettre en œuvre le plan d'action régional sur les espèces non indigènes (ENI) et les introductions	a) Évaluation et mise à jour de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur les espèces non indigènes et l'introduction d'espèces, conformément à l'IMAP, au PAS BIO post 2020 et aux processus mondiaux connexes.	SPA/RAC	UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant.	Associés et partenaires du RAP, PC	14,2	FFM

<p>d'espèces, ainsi que les mesures ciblées de la Stratégie sur la gestion des eaux de ballast des navires et du Plan d'action pour la Méditerranée</p> <p>(expertise interne, conseils, réunions et événements régionaux, renforcement des capacités nationales)</p>	<p>b) Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction en Méditerranée des ENI et des espèces marines envahissantes et Guide pour l'analyse des risques évaluant les impacts de l'introduction des ENI mis à jour en tenant compte de la BWM en Méditerranée.</p>	SPA/RAC	UC, REMPEC	Associés et partenaires du RAP, PC	FFM
	<p>c) Organisation du 2^{ème} Symposium méditerranéen sur les espèces non indigènes : les mises à jour scientifiques sont partagées, des tables rondes et des panels sont organisés pour faire le point sur les connaissances les plus récentes et aborder les questions émergentes liées aux espèces non indigènes.</p>	SPA/RAC	UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du RAP, PC, CGPM	FFM
	<p>d) Au moins un Plan d'action sous-régional sur les espèces non indigènes et l'introduction d'espèces est élaboré.</p>	SPA/RAC	UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant	CGPM, PC	FFM
	<p>e) Appui à la mise en œuvre de mesures ciblées des PAN sur les ENI en coordination avec la mise en œuvre de l'IMAP dans au moins 4 Parties contractantes.</p>	SPA/RAC	UC et autres Composantes, le cas échéant, PC	Associés et partenaires du RAP, acteurs scientifiques méditerranéens nationaux/régionaux concernés.	FFM
	<p>f) Mise à jour des données contenues dans MAMIAS, le cas échéant.</p>				

	<p>g) Partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés entre les Parties contractantes par le biais d'une réunion régionale ;</p> <p>h) mise en œuvre de mesures visant à contrôler et à gérer l'encrassement biologique des navires afin de minimiser le transfert d'espèces aquatiques envahissantes ; assistance fournie</p> <p>i) Appui technique ciblé fourni aux PC pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast ainsi que pour la mise en œuvre des lignes directrices de 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires afin de minimiser le transfert d'espèces aquatiques envahissantes.</p>	REMPEC, SPA/RAC	UC	OMI, FEM, PNUD, BERD		Les deux
--	--	--------------------	----	-------------------------	--	----------

Programme fondamental 5 de la SMT : Gouvernance						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables escomptés	Composante principale	Autre(s) Composante(s)	Partenaires	Cibles des ODD	FFM/Ressources externes/Les deux
Résultat 5.2. Veiller au renforcement systémique et au fonctionnement et à l'exécution efficaces des organes décisionnels et consultatifs du PAM et amélioration de l'efficacité grâce aux nouvelles approches numériques						
5.2.3. Organiser avec succès les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, Point focal du PAM, Groupe de coordination de l'EcAP et Points focaux thématiques/des Composantes) (expertise interne, services de conférence, lieu, organisation des voyages)	e) Organisation de la 16 ^{ème} réunion des Points focaux aux ASP/DB h) Produits techniques examinés par la 16 ^{ème} réunion des Points focaux de l'ASP/DB	UC, Composantes du PAM	Toutes les Composantes du PAM	PNUE, AME, OMI et tous les Partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, Partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)	Toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.c ; 16.3 ; 17.14 ; dans une moindre mesure, les ODD 6, 12, 13	FFM
5.2.5. Renforcer le cadre programmatique du PAM axé sur les résultats, y compris l'intégration de la dimension de genre et la durabilité des opérations (expertise interne, conseils, réunions du groupe de	c) Organisation de réunions régionales de décideurs politiques et de conférences de bailleurs ciblant le PASBIO post-2020 et la Stratégie régionale post-2020 pour les AMP et les AMCEZ en Méditerranée.	SPA/RAC	UC, PAP/RAC, REMPEC, Plan Bleu	Les acteurs mondiaux et régionaux concernés (c'est-à-dire SCDB, FAO CGPM, UNFCCC, UICN, OMI, ONU-Océans, COI de l'UNESCO, IPBES, etc.) et les bailleurs	Toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.c ; 16.3 ; 17.14 ; dans une moindre mesure, les	FFM

réflexion du PAM, réunions régionales et internationales)				multilatéraux et bilatéraux internationaux et régionaux concernés, y compris les fondations privées	ODD 5, 6, 12, 13	
5.2.7. Organiser les réunions des Correspondants du PAS BIO (expertise interne, réunions régionales)	a) Deux rapports de réunion des Correspondants nationaux PAS BIO (une réunion présentielle en 2022 ; une réunion virtuelle en 2023)	SPA/RAC	Toutes les Composantes du PAM	PC (Points focaux de l'ASP/DB, Correspondants du PASBIO)	14.2; 14.5; 17.14	FFM
Résultat 5.3. Cohérence des politiques et complémentarité assurées entre les travaux pertinents aux plans mondial, régional et national et entre les instruments politiques et réglementaires du système de la Convention de Barcelone – du PAM						
5.3.2. Maximiser les synergies avec l'agenda mondial Post 2020 pour la mise en œuvre de PAS BIO (Expertise interne, sessions de travail avec les institutions partenaires, réunions régionales et conférences de bailleurs)	a) Des échanges de travail efficaces avec les institutions mondiales pertinentes pour la mise en œuvre des actions du PASBIO post 2020 relatives à leurs prérogatives sont assurés. b) Rapports des sessions de travail célébrées avec chaque institution concernée ; liste des actions coordonnées bilatéralement convenues avec des échéanciers indicatifs.	SPA/RAC	UC, PAP/RAC, REMPEC, Plan Bleu	PC concernées, SCDB, FAO CGPM, CCNUCC, UICN, OMI, ONU-Océans, COI de l'UNESCO, IPBES	14.2; 14.5; 17.14	FFM ou Fonds externe à identifier
Résultat 5.4. Renforcement des partenariats et de l'engagement multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface entre la politique scientifique et le secteur privé.						

<p>5.4.4. Promouvoir le titre de Partenaire du Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins clés "Partenaires des Plans d'action régionaux"</p> <p>(expertise interne, conseils)</p>	<p>a) Élaboration des conditions et des critères d'attribution des titres de Partenaires des Plans d'action régionaux.</p>	<p>SPA/RAC</p>	<p>UC, les CAR concernés</p>	<p>Partenaires du RAP, Partenaires du CAR/ASP</p>	<p>14.2; 14.5; 17.17</p>	<p>FFM</p>
<p>Résultat 5.5. Mise en œuvre d'approches coordonnées pour renforcer les capacités des institutions publiques en vue de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.</p>						
<p>5.5.2. Elaboration de propositions de financement pour appuyer les institutions des Parties à la mise en œuvre initiale du PASBIO post-2020</p> <p>(Expertise interne, conseils, conférence, propositions de projets)</p>	<p>a) 4+ ans de concepts de projets et de propositions complètes aux plans régional/sous-régional pour les actions stratégiques prioritaires clés du PASBIO post-2020.</p> <p>b) Organisation d'une conférence sur le financement de la biodiversité en Méditerranée impliquant des bailleurs publics et privés et des décideurs politiques.</p> <p>c) Fonds externes obtenus pour appuyer la mise en œuvre d'au moins 2 ou 3 priorités régionales clés du PASBIO post-2020.</p>	<p>SPA/RAC</p>	<p>UC / Autres CAR selon la thématique</p>	<p>Bailleurs publics et privés, SCDB, FAO</p>	<p>14.2; 14.5; 17.14</p>	<p>a- FFM</p> <p>b- FFM, Externe (fondation MAVVA) en cours de négociation</p> <p>c- FFM</p>

Programme d'incitation 6 de la SMT : Ensemble vers une connaissance et une vision partagées de la mer et du littoral méditerranéens						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables escomptés	Composante principale	Autre(s) Composante(s)	Partenaires	Cibles des ODD	FFM/Ressources externes/Les deux
Résultat 6.1. Activités de prévision inclusives et participatives menées aux plans régional, national et local, avec renforcement des capacités associé						
Résultat 6.2. Des évaluations et des outils d'évaluation de l'IMAP, de prévision et autres, fondés sur des données scientifiques, pour renforcer l'interface science-politique et le processus décisionnel						
6.2.1. Renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi fondés sur l'IMAP pour tous les groupes et fournir des données de qualité assurée.	e) Un appui technique et financier est fourni pour la mise en œuvre de programmes conjoints spécifiques de surveillance de la biodiversité et de la pollution dans les AMP et dans les zones à forte pression, y compris la fourniture de données de qualité, ainsi que pour l'établissement de rapports nationaux à l'aide du système d'information IMAP. Fiches d'évaluation nationales élaborées pour des indicateurs sélectionnés.	SPA/RAC, UC				
(Expertise interne, conseils, Groupe de réflexion de l'IMAP, assistance et formations nationales)	f) Mise en œuvre d'un programme conjoint de suivi et d'évaluation des espèces non indigènes (ENI) à l'échelle nationale et sous-régionale et communication des résultats par le biais du système d'information de l'IMAP ; appui à l'évaluation de base des ENI aux plans national, sous-régional et régional ; élaboration de fiches d'évaluation nationales pour les indicateurs sélectionnés.	SPA/RAC				

<p>6.2.2. Améliorer la composante d'évaluation de l'IMAP, y compris une éventuelle évaluation intégrée de tous les groupes de l'IMAP : Axer sur les critères et seuils d'évaluation (CI 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23) (expertise interne, conseils, Groupe de réflexion de l'IMAP, CORMON)</p>	<p>a) Critères d'évaluation définis et discutés par les CORMON sur la biodiversité pour un certain nombre d'Indicateurs communs. b) Échelles d'évaluation définies pour un certain nombre d'Indicateurs communs. c) Évaluations sous-régionales de référence effectuées pour les ENI.</p>	<p>SPA/RAC</p>	<p>Groupe de réflexion de l'IMAP, Plan Bleu, INFO/RAC</p>	<p>Laboratoires/autorités nationales compétents en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE ;</p>	<p>14.1; 14.a</p>	<p>FFM; EcAp MED 3, IMAP-MPA, MED Déchets marins 2</p>
<p>6.2.3. Poursuivre le développement des Indicateurs communs de l'IMAP (Expertise interne, conseils, Groupe de réflexion de l'IMAP, CORMON)</p>	<p>c) Développement d'Indicateurs communs pour l'OE 3 et l'OE 4.</p>	<p>UC, SPA/RAC</p>	<p>Groupe de réflexion de l'IMAP</p>	<p>CGPM</p>	<p>14.1.; 14.2; 14.a</p>	<p>Les deux</p>
<p>6.2.4. Produire le Rapport sur l'état de la qualité (QSR) 2023 de la MED (Expertise interne, évaluations thématiques,</p>	<p>a) Évaluations thématiques pour les objectifs écologiques 1, 2, 3, 4 et 6 contribuant au MED QSR 2023 tout en progressant vers une intégration avec d'autres Objectifs écologiques, le cas échéant, réunion du CORMON.</p>	<p>SPA/RAC, CORMON Biodiversité</p>	<p>UC, CAR/ASP, PAP/RAC, Groupe de réflexion de l'IMAP</p>	<p>PNUE/GRID, UNIGE, AEE, ACCOBAMS, Région MED, CIEM, CCR, etc</p>	<p>14.1; 14.a</p>	<p>FFM; EcAp MED 3, IMAP-MPA, MED Déchets marins 2</p>

consultations avec les partenaires, cartes SIG, Groupe de réflexion de l'IMAP, CORMON)						
Résultat 6.3. [La mise en œuvre de l'IMAP et] l'observation de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité assurée pour appuyer la prise de décision des Parties contractantes et l'évaluation du BEE						
6.3.13. Étendre et améliorer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin par l'intégration de réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) dans toute la Méditerranée (expertise interne, conseils, formations et réunions de travail)	b) Coordination, formation et réunions de travail organisées permettant l'interface des échanges des observatoires océanographiques entre les Parties des pays respectifs et le consortium du projet ILIAD de l'UE par le biais du système PNUE/PAM, afin d'appuyer une mise en œuvre améliorée de l'IMAP par l'accès aux données régulières/en temps réel des observatoires sur les paramètres de l'eau de mer, les ENI, les déchets, y compris les microplastiques, les déversements, etc.	SPA/RAC	UC, INFO/RAC, autres composantes selon le paramètre contrôlé	Consortium des Partenaires Euroméditerranéens du suivi du projet ODYSSEA (56 Partenaires)	14.2; 14.a	FFM
6.3.14. Entretenir les bases de données sur la biodiversité selon les besoins, mettre régulièrement à jour le contenu des	a) L'application web SDF est finalisée et opérationnelle et est liée à la Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP).	SPA/RAC	UC, INFO/RAC, MED POL, CPD/CAR, PAP/RAC, Plan Bleu, REMPEC	Partenaires des Plans d'action, Réseau MedPAN, MEDACES, ACCOBAMS, CGPM...	14.2; 14.5; 14.a	FFM
	b) Entretien et fonctionnement complet des applications web MAPAMED et MAMIAS au sein de la Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP).					FFM

bases de données et élaborer une stratégie opérationnelle de gestion des données sur la biodiversité marine conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM (Expertise interne, plateforme de conseils)	c) Données disponibles en ligne sur la Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP) et contribution au MED QSR 2023.					
	d) Stratégie opérationnelle pour la gestion des données au sein du CAR/ASP, élaborée conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM.					

Programme d'habilitation 7 de la SMT : Pour un plaidoyer, une sensibilisation, une éducation et une communication éclairés et cohérents						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables escomptés	Composante principale	Autre(s) Composante(s)	Partenaires	Cibles des ODD	FFM/Ressources externes/Les deux
Résultat 7.1. Les Parties prenantes et les décideurs sont correctement informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et conscients des questions environnementales prioritaires						
7.1.7. Célébrer les Journées du PAM en Méditerranée (Expertise interne, Groupe de réflexion sur la Communication, événements régionaux)	b) La Journée des ASPIM est célébrée et des certificats ASPIM sont délivrés aux ASPIM.	SPA/RAC	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé., etc.	14.2; 14.5	
Résultat 7.2. Sensibilisation des citoyens et du grand public grâce à des campagnes de science citoyenne et numériques						
7.2.2. Renforcer la sensibilisation et l'information du public sur l'observation des Journées des Nations Unies et leurs thèmes (Expertise interne, expertise externe, Groupe de réflexion sur la Communication, campagnes numériques,	c) Amélioration des connaissances sur la biodiversité par le biais d'une campagne numérique sur la célébration de la Journée des Nations unies pour la biodiversité et d'autres produits de communication (1 calendrier annuel (illustré de messages), 48 articles sur le site web, des publications, un article dans le bulletin d'information du PAM, une brochure interactive, des événements de sensibilisation) ; élaboration de matériels de communication et d'événements pertinents pour améliorer les connaissances sur le mandat et l'action du SPA/RAC (1 agenda par an, au moins 24	SPA/RAC, INFO/RAC	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Partenaires/acteurs pertinents selon les événements		Les deux (FFM + fonds externes à identifier)

plateformes web, événements de sensibilisation, publications)	articles sur le site web par an, 2 séminaires/événements pour le grand public par an, au moins 2 rapports publiés par an)					
	<p>g) Amélioration de la mise en réseau des ASPIM et de la visibilité de la liste des ASPIM grâce à la plateforme de collaboration des ASPIM.</p> <p>h) Les informations sur les ASPIM (unité de gestion, documentation, écologie, photos...) sont mises à jour au moins une fois par an en collaboration avec les gestionnaires des ASPIM.</p> <p>i) La page web sur la Journée des ASPIM est créée et intégrée dans la plateforme de collaboration des ASPIM.</p> <p>j) Au moins 12 articles web sur les ASPIM sont publiés avec l'appui des gestionnaires des ASPIM.</p> <p>k) La Plateforme collaborative des ASPIM est utilisée comme outil d'échange d'informations par le biais du forum des ASPIM (1 sujet par mois).</p>	SPA/RAC	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM pertinentes, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé		Les deux FFM + fonds externes à identifier : IEV CTF MED (Projet ENSERES), IMELS
7.2.5. Cocréer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation,	a) Programmes d'éducation et de sensibilisation à la conservation de la biodiversité cocréés et mis en œuvre en collaboration avec des OSC au sein d'au moins 2 ASPIM.	SPA/RAC	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	OSC, autorités nationales et locales, secteur privé	4.7; 14.2; 14.5	Les deux (FFM + fonds externes à identifier : IEV CTF MED (projet ENSERES), IMELS)

<p>également en coopération avec des institutions académiques, axés sur les questions marines et côtières, dans le but de promouvoir l'éducation au développement durable.</p> <p>(Expertise interne, expertise externe, Groupe de réflexion sur la Communication, Accords de partenariat)</p> <p>b) Au moins 6 protocoles d'accord sont signés avec des OSC pour développer des actions d'éducation et de sensibilisation au sein des ASPIM.</p>	SPA/RAC	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM pertinentes, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé	7.2.1. Les deux FFM + fonds externes à identifier: IEV CTF MED (projet ENSERES), IMELS)	
Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : utilisation des technologies numériques pour améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM					
<p>7.3.1. Améliorer la mise en réseau des ASPIM et accroître la visibilité de la liste des ASPIM par le biais de la plateforme collaborative des ASPIM.</p> <p>(Expertise interne, expertise externe, Groupe de réflexion sur la Communication, plateforme web, etc.)</p>	<p>a) Les informations sur les ASPIM (unité de gestion, documentation, écologie, photos...) sont mises à jour au moins une fois par an en collaboration avec les gestionnaires des ASPIM.</p> <p>b) La page web de la Journée des ASPIM est créée et intégrée dans la plateforme collaborative des ASPIM.</p> <p>c) Au moins 12 articles web sur les ASPIM sont publiés avec l'appui des gestionnaires des ASPIM.</p> <p>d) La plateforme collaborative des ASPIM est utilisée comme outil d'échange d'informations par le biais du forum des ASPIM (1 sujet par mois).</p>		UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	OSC, autorités nationales et locales, secteur privé	14.2; 14.5 Les deux (FFM + fonds externes à identifier : IEV CTF MED (Projet ENSERES), IMELS)

<p>7.3.3. Promouvoir les capacités éducatives du PAM par le biais de l'apprentissage en ligne (Expertise interne, expertise externe, TF communication, plateforme web, formation)</p>	<p>d) Rationaliser le système MAP BC et les protocoles dans les programmes d'études universitaires et postuniversitaires grâce à des plateformes en ligne.</p>	<p>UC, Composantes du PAM</p>		<p>4,7</p>	<p>FFM</p>